



Convention de stage

Formation à la Radioprotection des patients exposés aux risques ionisants

(Arrêté du 18 mai 2004 ou de xxx/2017, à paraître)

Entre : le bénéficiaire de la formation :

Dr

et l'organisme de Formation :

Association Précaution 89 rue St Denis 77400 LAGNY SUR MARNE

N° Formateur DRTEFP: 11 77 05948 77, agréé ODPC n° 1030, référençable DATADOCK

En partenariat avec l'ONFOC Correze

Objet : Formation à la Radioprotection des Patients
conforme à l'arrêté du 18 mai 2004 annexe II-4 ou de xxx/2017, à paraître.

Caractéristique de l'action de formation :

Cette formation entre dans la catégorie des actions de formation continue obligatoire relative à la radioprotection des personnes. (article L 1333-11 du Code du Travail)

Elle a pour objectif la mise à jour des connaissances des chirurgiens dentistes en matière de radiologie pour leur permettre une radioprotection efficace de leurs patients exposés à des sources de rayonnements ionisants. (Programme détaillé au dos)

Cette formation est validée par une attestation valable 10 ans.

Niveau de connaissances préalables nécessaire :

Diplôme de Chirurgien Dentiste ou Docteur en Chirurgie Dentaire.

Organisation : le Jeudi 27 septembre 2018

de 9 h à 18 h

Lieu : CASTEL NOVEL 19240 VARETZ

La formation est dispensée par Hervé PARFAIT, Docteur en Chirurgie Dentaire et PCR, Formateur qualifié pour la Formation à la Radioprotection (CEA-INSTN 2017)

Les stagiaires recevront une attestation de Formation continue pour deux demi-journées.

La session se terminera par un contrôle de connaissances à l'aide d'un QCM (questionnaire choix multiples)

Les stagiaires ayant obtenu la moyenne ou plus recevront une attestation de formation à la radioprotection des patients, spécialité dentaire, valable 10 ans

Cotisation :

Le coût de la journée de formation est de 300 €, réglés à l'inscription.

En cas d'absence injustifiée du stagiaire le jour de la formation aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation ou de demande de transfert à une autre date moins de 15 jours avant la date de session, des frais de 50 € seront dus.

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'action de formation du fait de l'organisateur, l'association PRECAUTION s'engage à rembourser les frais d'inscription ou à proposer une date de substitution.

Date :

Pour l'Association PRECAUTION
Le Président

Tampon et Signature du Bénéficiaire :